



Séance du 5 février 2019

Avis du collège

N° 2019 / 4

Objet : Modification des départs en piste 14 de Toulouse – Blagnac.

Après avoir pris connaissance du dossier soumis par le SNA/S et présenté par Philippe Grossi et Philippe Lasserre concernant des modifications de procédure en piste 14, ainsi que du rapport de présentation annexé, le collège, après en avoir délibéré, émet l'avis qui suit :

L'ACNUSA apprécie le travail réalisé mais considère celui-ci non totalement abouti, notamment concernant l'évaluation de l'impact de la mise en place de la modification de certains départs RNAV vers le SUD en piste 14.

Considérant l'enjeu de sécurité que représente aujourd'hui le déclenchement abusif du filet de sauvegarde, et malgré l'augmentation relative du nombre de personnes impactées par la nouvelle procédure projetée, l'Autorité de contrôle réserve son avis et recommande de procéder à une expérimentation.

Sur la base des résultats de cette expérimentation, l'ACNUSA demande que le dossier lui soit de nouveau présenté avant la fin de l'été 2019, avec une notice documentant précisément l'impact sur la sécurité des aéronefs d'une part, et les populations exposées d'autre part.

Le président

Gilles Leblanc